

Synthèse de la Revue de stabilité financière 2005

1. Placées au centre du système financier, les banques centrales contribuent à promouvoir la stabilité financière. Dans un environnement de plus en plus complexe caractérisé par un processus continu de consolidation et d'internationalisation du secteur financier, cette mission en matière de stabilité financière demande par ailleurs une coopération renforcée et une coordination accrue entre autorités nationales et transfrontalières dont les activités respectives contribuent à ce même objectif.

La troisième revue de stabilité financière de la Banque centrale du Luxembourg, qui réunit des travaux de plusieurs unités de la Banque et bénéficie d'une contribution du Commissariat aux Assurances, offre un document d'analyses et de réflexions relatives à des sujets qui touchent à la stabilité du système financier dans son ensemble.

L'environnement financier

2. Globalement, les mouvements dans les marchés financiers étaient contenus en 2004 et la volatilité est restée faible. Les marchés obligataires ont poursuivi un mouvement ascendant dans un contexte de taux nominaux et réels bas et de conditions de liquidité favorables. Les marchés des actions ont pu enregistrer une hausse modérée face à une amélioration des résultats et un assainissement de bilan des entreprises. Les marchés des changes ont été principalement marqués par la dépréciation globale du dollar dans un contexte de déséquilibres structurels aux Etats-Unis et de la hausse des prix du pétrole.

3. Le secteur bancaire européen connaît un processus continu de consolidation et d'internationalisation, marqué par des fusions et d'acquisitions, par des restructurations internes au niveau des groupes bancaires, l'implantation de filiales et de succursales à l'étranger ainsi que par le développement de services financiers offerts sur base transfrontalière. Au Luxembourg, le degré de l'internationalisation "inward" est particulièrement prononcé, la quasi-totalité des établissements de crédit étant d'origine étrangère. Fin 2004, 157 des 162 banques établies au Luxembourg (soit 97%) sont d'origine étrangère et représentent 93% du total de la somme des bilans fin 2004. Ceci met le Luxembourg au premier rang européen en termes de « inward internationalisation ».

Ces développements structurels renforcent les risques systémiques de contagion, qui ne se confinent plus aux seuls systèmes financiers nationaux. Certaines activités se concentrent sur des entités individuelles internes ou externes aux groupes bancaires. Ces développements demandent de la part des autorités en charge du suivi de la stabilité du système financier et de la surveillance des réflexions supplémentaires en matière de co-opération, de prévention, d'évaluation et de gestion de crises, ainsi qu'en matière de systèmes de garantie de dépôts. A la lumière du processus continu de centralisation de la gestion de la liquidité au niveau de divers groupes bancaires, l'identification de problèmes en matière de suivi de la liquidité bancaire par les banques centrales et de sa surveillance prudentielle mérite d'être poursuivie.

Les infrastructures

4. Des normes visant à préserver la stabilité financière par un renforcement des infrastructures financières de règlement des opérations sur titres ont été approuvées par le Conseil des gouverneurs de la BCE et le Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières. Des travaux de mise en place d'une méthodologie permettant l'application de ces normes et leur

surveillance se poursuivent. Des réflexions relatives à une structure de surveillance des systèmes de transactions par cartes sont en cours.

Le secteur financier luxembourgeois en 2004:

Evolution

5. Au cours de l'année sous revue, le nombre d'établissements de crédit a reculé de 7 unités pour s'établir à 162 au 31 décembre 2004. L'emploi dans le secteur bancaire a augmenté de 36 unités, soit une hausse de 0,16%, pour s'élever à 22 549 personnes à CETTE même date. La somme des bilans des établissements de crédit, toujours marquée de façon importante par les opérations interbancaires, atteint 695 103 millions d'euros au 31 décembre 2004, EN hausse de 6,0% par rapport au 31 décembre 2003. La progression des dépôts de la clientèle non-bancaire au cours des dernières années a été la plus faible parmi les pays de la zone euro.

Sur base des chiffres provisoires, disponibles au 15 février 2005, les banques luxembourgeoises affichent un résultat brut avant provisions et impôts de 3 909 millions d'euros en 2004, en régression de 6,8% par rapport à 2003. Le résultat net provisoire a progressé grâce à une constitution nette de provisions réduite.

La marge sur intérêts, qui s'est élevée à 3 969 millions d'euros en 2004, s'est comprimée de 4% par rapport à 2003 tandis que le solde net sur commissions a affiché une progression de 10,8%, pour s'élever à 2 828 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les frais de fonctionnement (frais de personnel et autres frais d'exploitation) ont augmenté de 3,3% pour s'établir à 3 265 millions d'euros au 31 décembre 2004. Les frais de personnel ont progressé de 3,8%, du fait notamment d'une faible augmentation des effectifs ainsi qu'en par l'indexation des salaires (+2,5%) survenue en octobre 2004.

Indicateurs macro-prudentiels

6. Les indicateurs macro-prudentiels relatifs à la rentabilité des actifs et des capitaux sont dans l'ensemble supérieurs à leur niveau de 2003. Les ratios de solvabilité et de liquidité restent stables, largement au-dessus des normes prudentielles respectives. Les relations intra-groupe s'intensifient. Le volume des crédits envers les entreprises non-financières poursuit sa baisse entamée en 2002, bien qu'à un rythme ralenti. Les crédits envers les ménages résidents augmentent, poussés notamment par la croissance du crédit immobilier en 2003 et 2004. La bonne qualité des avoirs du secteur en général n'est pas mise en cause; la part des engagements importants à problèmes dans le total des engagements importants s'est stabilisée à un niveau modeste. Le degré de concentration des activités bancaires se maintient à un niveau similaire à celui de l'année précédente, en dépit de la réduction continue du nombre des banques.

Les établissements de crédit de droit luxembourgeois semblent dans l'ensemble bien munis pour affronter les risques. Néanmoins, une vigilance de la part des acteurs de marché ainsi que des autorités reste de mise. Les risques de crise ne sont pas évidents, mais les conséquences potentielles pourraient être significatives.

Le secteur des assurances

7. Dans sa contribution, le Commissariat aux Assurances souligne la croissance soutenue des primes et des résultats du secteur des assurances directes. Les primes hors assurances maritimes progressent de 22,79% par rapport à 2003. L'emploi a légèrement augmenté pour s'établir à 2 702 personnes fin 2004.

Mesures d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit

8. Les mesures législatives relatives au régime d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit au Luxembourg, telles que récemment modifiées par une loi du 19 mars 2004, ont le mérite de remédier aux problèmes posés par la détermination du droit applicable à des entités constituées par des établissements de crédit et leurs succursales localisées dans un autre Etat que celui du siège statutaire. La Banque centrale du Luxembourg est directement concernée par de telles mesures en raison de ses multiples relations opérationnelles avec les établissements de crédit, ainsi que de façon plus générale dans le cadre de sa contribution à la stabilité financière. L'enjeu se situe principalement au niveau de la rapidité et de l'efficacité avec lesquelles la BCL peut obtenir l'information concernant l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité visant un établissement de crédit.